

Monsieur
Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de
l'économie, de la formation et de
la recherche
Palais fédéral est
3003 Berne



Notre réf. SCA/GD/GB/nnr
Votre réf. OFAG

Date 17 janvier 2024

Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026 à 2029 Consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Canton du Valais vous remercie de lui donner la possibilité de prendre position sur les montants maximaux destinés à l'agriculture pour les années 2026-2029. Il s'exprime volontiers sur ce projet comme suit.

Au cours des dernières années, marquées par la crise, l'agriculture a prouvé qu'elle jouait un rôle extrêmement important pour la sécurité de l'approvisionnement de la population et pour la stabilité du pays. Nous saluons donc la volonté du Conseil fédéral de continuer à soutenir l'agriculture par des moyens financiers importants au cours des prochaines années.

Les défis posés par le changement climatique, en particulier, impliquent pour l'agriculture des coûts élevés, dont la plupart ne sont même pas encore estimables, que ce soit pour l'adaptation aux nouvelles conditions environnementales ou pour la réalisation des objectifs de réduction fixés. Parallèlement, l'agriculture doit continuer à approvisionner la population croissante en denrées alimentaires de qualité, au moins au même niveau qu'auparavant. L'agriculture ne peut atteindre ces objectifs qu'en engageant des moyens importants.

Il est juste que les améliorations structurelles et la recherche (entre autres la sélection végétale) soient renforcées au cours des prochaines années, même si les augmentations prévues se situent à la limite inférieure nécessaire compte tenu des besoins totaux difficilement prévisibles.

Pour ces tâches déjà extrêmement exigeantes en soi, la viabilité économique des exploitations ne doit pas être négligée. Outre les prestations indemnisées par le marché, les paiements directs jouent un rôle essentiel à cet égard.

Comme le montrent les expériences de ces dernières années, les marchés agricoles ne sont pas en mesure de rémunérer correctement les efforts de la branche, surtout dans un contexte international de plus en plus incertain. Les exploitations se développent et s'efforcent de réduire les coûts, de diminuer l'impact sur l'environnement et d'améliorer la qualité et la commercialité des produits. Les dépenses qui en résultent ne peuvent généralement pas être répercutées sur le marché, car les prix d'achat n'évoluent guère à la hausse ou du moins ne suivent pas l'augmentation des coûts. Aussi, la capacité d'investissement des exploitations et le revenu du travail dans l'agriculture diminuent. Les conséquences économiques et sociales qui s'ensuivent pour les agriculteurs sont évidentes.

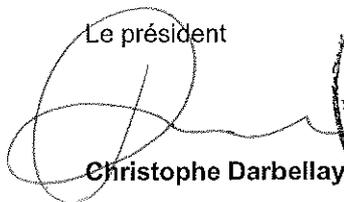
Dans cette situation, une réduction des paiements directs serait un signal fatal et erroné. Les améliorations structurelles et les paiements directs ne doivent pas être mis en concurrence. Une compensation des besoins supplémentaires reconnus pour les améliorations structurelles doit avoir lieu en dehors des enveloppes financières agricoles. L'importance élevée et croissante de l'agriculture pour la Suisse, telle que susmentionnée, justifie cette démarche.

Dans ce sens, nous vous demandons de maintenir les moyens provisionnés pour les paiements directs pour les années 2026 à 2029 au niveau du budget pour 2024 et de compenser en dehors de l'agriculture les augmentations financières indispensables prévues dans les autres secteurs agricoles, notamment pour les améliorations structurelles et la recherche.

En restant à votre disposition pour tout complément utile, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président



Christophe Darbellay



La chancière



Monique Albrecht

Copie à par courriel à gever@blw.admin.ch